

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 5 août 2025 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

NOR : ATDA2520756S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision, en date du 5 août 2025, du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, sont nommés membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est :

I.- En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, dont le président :

1° Membres titulaires :

M. Christian BURGUN, Président ;
Mme Karin MAHIEUX.

2° Membres suppléants :

M. Luc MARTINI, Président suppléant ;
M. Philippe DOPPLER.

II.- En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

1° Membre titulaire : M. Alexis CLINET ;

2° Membre suppléant : Mme Dorothee SADMI.

III.- En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, en qualité de représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques :

1° Représentants désignés par le Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives :

a) Membres titulaires :

M. Patrick SCIAU ;
M. Gérard VERRA.

b) Membres suppléants :
M. Christophe STURM ;
M. Pierre FRITSCH.

2° Représentants désignés par la Fédération Française Aéronautique :

a) Membre titulaire : M. Henry PAYRE ;
b) Membre suppléant : M. Marc DEGERMANN.

3° Représentants désignés par la Fédération Française de Vol en Planeur :

a) Membre titulaire : M. Christophe STURM ;
b) Membre suppléant : M. Charles COUVAL.

4° Représentants désignés par la Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé :

a) Membre titulaire : M. Sylvain PARMENTIER ;
b) Membre suppléant : M. Yves PARENT.

5° Représentants désignés par la Fédération Française d'Hélicoptère :

a) Membre titulaire : M. Thierry BASSET ;
b) Membre suppléant : M. BUY Stéphane

6° Représentants désignés par la Fédération Française d'Aérostation :

a) Membre titulaire : M. Benoit PELARD ;
b) Membre suppléant : M. Nicolas GROSSET.

7° Représentants désignés par la Fédération Française de Parachutisme :

a) Membre titulaire : M. Jean-François VASSAL ;
b) Membre suppléant : M. Pascal MIDY.

8° Représentants des Constructeurs et des Collectionneurs d'Aéronefs/RSA :

a) Membre titulaire : M. Denis ROLANDO-EUGIO ;
b) Membre suppléant : M. David GALLEZOT.

Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

En application du troisième alinéa de l'article R. 6530-9 du code des transports, la commission se réunit sur convocation de son président.

La décision du 20 janvier 2022 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels est abrogée.